

PROTOCOLE D'INSTALLATION D'UN NOUVEAU MEMBRE

LES PROPOSITIONS

1. La proposition d'installation d'un nouveau membre est faite par un ou plusieurs membres de l'Académie, à l'appui d'un justificatif du choix de l'intéressé, ses qualités professionnelles (maîtrise d'œuvre, enseignement, recherche), ses engagements pour l'architecture et la vie publique, ses qualités de notoriété et de probité. La proposition doit comporter une note de présentation, un CV, et quelques documents et, le cas échéant, des photos significatives.
2. Les candidatures sont soumises au Bureau qui vérifie leur acceptabilité en regard des statuts et du règlement intérieur, s'assure du soutien de deux parrains et prépare la présentation au Conseil de la liste des candidats.

L'ÉLECTION

3. Le Conseil fixe le nombre de sièges à pourvoir par collège.
Le Conseil invite les parrains à présenter leurs propositions.
Le Conseil en examine et valide la liste, en éliminant éventuellement certaines candidatures.
4. La présentation des candidatures à l'Assemblée Générale Élective (qui a lieu en fin d'année) doit être soutenue par au moins l'un des parrains.
5. Les parrains s'assurent au préalable que les éléments à présenter à l'Assemblée Générale Élective sont complets et que le ou les futurs membres qu'ils parrainent pourront s'engager à consacrer du temps pour soutenir et être acteurs de l'Académie d'Architecture.
6. Après le vote, les futurs membres prennent connaissance des statuts et du règlement intérieur qui leur seront alors remis, et s'engagent par écrit à participer aux actions de l'Académie d'Architecture, ce qui leur donnera l'agrément du Conseil.

L'INSTALLATION

7. Les parrains doivent accompagner les nouveaux membres dans la préparation de leur cérémonie d'installation : les nouveaux membres font traditionnellement l'éloge d'un ancien membre récemment décédé, rendant compte de sa carrière et de la production architecturale de son temps ou de son action ; ou exceptionnellement font une conférence sur un thème à la demande du bureau. Dans les deux cas, il s'agira de réaliser un véritable travail écrit, accompagné d'illustrations, préparé avec soin. Le nouveau membre devra se présenter préalablement à la famille du défunt. Il communiquera à l'avance son texte et ses illustrations au parrain et à l'Académie qui en vérifieront la compatibilité matérielle, et donnera la liste de ses invités, des membres de la famille du défunt et de ses proches ainsi que leurs coordonnées.
8. Le jour de l'installation, dont la date aura été fixée par l'Académie, l'un des parrains présente brièvement le nouveau membre à l'assemblée, dans une courte intervention de 10 minutes, écrite et, le cas échéant, illustrée. Le nouveau membre prononce ensuite l'éloge ou la conférence, d'une durée d'environ 30 minutes. Puis le Président le rejoint, lui remet la médaille de l'académie et lui donne l'accolade. Ensemble, ils remettent la médaille du défunt à sa famille ou à son représentant.
Après la séance, le parrain et le nouveau membre déposeront leurs textes et illustrations à la Conservation qui les classera dans les archives de l'Académie, où ils pourront faire l'objet de publications.